

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2417

10 novembre 2010

SOMMAIRE

3WG S.à r.l.	115991	Ott&Co Finance S.A.	116004
51BIZ Luxembourg S.à r.l.	116015	Parfimo Participations Financières Immo- bilières S.A.	116005
AA - Iberian Venture Capital Invest S.A.	116015	Paris Nursing 1 S.à r.l.	115979
AMB UK Finco S. à r.l.	115978	Paris Nursing 2 S.à r.l.	115979
Amidar Invest S.à r.l.	116016	Parlay Finance Company S.A.	115992
Clearstream Banking S.A.	115979	Participations Techniques	115979
GS 5 S.à r.l.	115971	Partners Services S.A.	116006
GS 6 Holdings S.à r.l.	115980	Peaksidewert 1 S.à r.l.	115979
Immoholding S.A.	115992	Pictet & Cie (Europe) S.A.	115992
INIB Motors Sàrl	115988	Platine Finance S.A.	116006
Integreat S.A.	115988	PMTEC S.A.	116006
JP/LX BC Stereo III S.à r.l.	115997	Predicare S.à r.l.	116014
JP/LX BC Stereo II S.à r.l.	115993	Predicare S.à r.l.	116010
K2A S.A.	115988	RLJ S.A.	115996
K2B S.A.	115988	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Lux S.à r.l.	115996
K2C S.A.	115989	Siemens	115997
K2D S.A.	115989	Siemens	116001
K2E S.A.	115989	Siemens	115996
K2F S.A.	115990	Siemens IT Solutions and Services	116000
KLC Holdings XII S.A.	116001	Siemens IT Solutions and Services	116001
Linco	115970	Socafam	116016
Lion/Katsu Investments S.à r.l.	115990	Société de Participation Industrielle et Im- mobilière Vermeil S.A.	116003
Luxmarine S.A.	115970	Sodexo Pass S.A.	116003
Macquarie International Investments Hol- dings L.P. & Cies S.E.N.C.	115970	Southern Cross Finance S.A.	116004
Mapi S.A.	116010	Stocknet Investments Holding Sàrl	116004
Martins & Rodrigues S.à r.l.	115970	Symphonia Lux Sicav	116005
Matroplex Trading and Investments S.A.	115991	THAON Immobilien S.A.	116015
M Immobilier	115990	Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV- FIS	116016
Mineral Partners S.A.	115970	WARSTEINER Africa S.à r.l.	116014
Novator Telecom Poland II S.à r.l.	116010	Zoelly's S.A.	116015
NS Luxembourg S.A.	115991		
Orly Luxembourg S.A.	116004		

Martins & Rodrigues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 56A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 147.148.

—
Extrait d'une réunion du conseil de gérance du 06 septembre 2010

Le conseil de gérance constate la démission de Madame Angela Cristina MARTINS, employée privée, née à Vieira-do-Minho (Portugal), le 27 novembre 1985, demeurant au 56a, rue de Mersch, L-7620 Larochette, de son poste de gérante technique avec effet immédiat suivant lettre de démission datée du 31/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132122/13.

(100150558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Mineral Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.076.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010132132/10.

(100150732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Linco, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.649.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132109/10.

(100150645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxmarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.795.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132114/10.

(100150945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.**Capital social: EUR 1.959.760,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132120/11.

(100150284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

GS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.799.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GS 5 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered Office Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS 5 S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.- USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General Meeting of the Shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial Year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS 5 Holdings S.à r.l.	2,000,000 shares
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux - Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GS 5 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Duré

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS 5 S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000,- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

115978

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS 5 Holdings S.à r.l.	2.000.000 parts
TOTAL	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FÜRTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux - Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11643. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010132041/413.

(100150909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

AMB UK Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.143.

Lors du transfert de parts effectué en date du 21 septembre 2010, l'associé AMB Property Europe BV, avec siège social au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays Bas, a transféré la totalité de ses 5 parts sociales à AMB UK INVESTMENTS, LLC, avec siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent, 19904, Delaware, Etats-Unis.

Dès lors, AMB UK INVESTMENTS, LLC devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010132288/19.

(100149954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132155/10.

(100150532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132156/10.

(100150533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Peaksidewert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132160/10.

(100150492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Participations Techniques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010132176/11.

(100150467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 15 juillet 2010, Madame Katja Rosenkranz a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière..
Le Conseil d'Administration du 19 juillet 2010 a nommé la personne suivante au poste de délégués à la gestion journalière, mandat prenant effet le 15 juillet 2010:

- Mathias Papenfuß

Neue Börsenstrasse 1

D - 60487 Frankfurt

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO)	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Andreas Wolf	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Marcus Thompson	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Mathias Papenfuß	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Stefan Lepp	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Yves Baguet	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Mark Gern	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philip Brown	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philippe Metoudi	8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square	Hong-Kong Central

Luxembourg, le 04/10/2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132303/26.

(100149693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

GS 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.785.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"The Goldman Sachs Group, Inc.", a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS 6 Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.-USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The Goldman Sachs Group, Inc.	2,000,000 shares
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskyalaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, Rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux -Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«The Goldman Sachs Group, Inc.», une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats Unis d'Amérique, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS 6 Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres

titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000.- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000.- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

The Goldman Sachs Group, Inc.	2.000.000 parts
TOTAL	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000.-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 04 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux - Bottereau, France, le 2 Octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11645. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010132042/414.

(100150704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

INIB Motors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4830 Rodange, 25, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.746.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 août 2010

Transfert du siège social de la société INIB MOTORS Sàrl

Ancien siège: L-4818 RODANGE, Avenue du Docteur Gaasch, 21

Nouveau siège: L-4830 RODANGE, Route de Longwy, 25

LEROY Nathalie / AIT BOUMAHDI Ibrahim

Associé / Associé & gérant

Référence de publication: 2010132326/14.

(100150189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Integreat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 66.821.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010

Les associés de la société INTEGRREAT S.A. décident de transférer le siège social de L-1946 Luxembourg 9-11 rue de Louvigny à L-1251 Luxembourg/Limpertsberg 19 avenue du Bois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la société INTEGRREAT S.A.

Mme SCHUESSLER Charlène

Référence de publication: 2010132327/14.

(100149694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.030.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 septembre 2010 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand, Belgique, demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart, Belgique, est renouvelé avec effet au 20 août 2009 et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132329/16.

(100149610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.031.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 septembre 2010 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand, Belgique, demeurant

au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart, Belgique, est renouvelé avec effet au 20 août 2009 et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132330/16.

(100149612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K2C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.032.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 septembre 2010 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand, Belgique, demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart, Belgique, est renouvelé avec effet au 20 août 2009 et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132331/16.

(100149613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K2D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.033.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 septembre 2010 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand, Belgique, demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart, Belgique, est renouvelé avec effet au 20 août 2009 et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132332/16.

(100149614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K2E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.034.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 septembre 2010 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand, Belgique, demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart, Belgique, est renouvelé avec effet au 20 août 2009 et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132333/16.

(100149615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.035.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 septembre 2010 que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand, Belgique, demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart, Belgique, est renouvelé avec effet au 20 août 2009 et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132334/16.

(100149608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 461.125,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de nom de l'associé Madame Claire Elizabeth MORGAN en Claire Elizabeth CONNOLLY suite à son mariage et ce avec effet immédiat.

Madame Claire Elizabeth CONNOLLY possède

- 8 parts sociales de classe D

- 24 parts sociales de classe D1

de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010132335/18.

(100149657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 25 février 2010

Le siège social est transféré du 2, rue Emile Mousel, L-1831 Luxembourg au 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010132337/12.

(100149720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

3WG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.262.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mars 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Lucien EMRINGER, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue du Soleil, L-7336 STEINSEL, Président
- Monsieur Pierre HIPPERT, pharmacien, demeurant 23, Grand-Rue, L-1616 Luxembourg;

La société sera valablement engagée par la signature de - deux administrateurs, pour des montants illimités - d'une personne, soit le directeur général, pour des montants ne dépassant pas EUR 12.395,-

Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 71 178, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le mandat de réviseur d'entreprises, a été repris par la société BDO AUDIT, inscrite au RCS sous le numéro 147 571, sise au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010132338/21.

(100149717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires de la Société qui s'est tenu en son siège, le 16 avril 2010, que:

1) le mandat en tant que commissaire au compte de la Société de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. au capital social de EUR 516,950, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a pris fin avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2010.

2) PricewaterhouseCoopers S.à r.l. au capital social de EUR 516,950, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, a été nommée réviseur d'entreprises avec effet rétroactif au 1 mars 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010132339/21.

(100150205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

NS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 80.367.

—
EXTRAIT

Il ressort de résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 juillet 2010, que le siège social de la société est transféré du 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010132347/13.

(100150042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.060.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 30 août 2010:

"L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

IL EST RESOLU de conférer un mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2010 à Monsieur Bertrand Demole et Monsieur Christian Mallet, demeurant professionnellement au 60, Route d'Acacias, CH-1211 Genève 73, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 2 mai 2011."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet & Cie (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010132348/15.

(100149929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Immoholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

—
Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 03 avril 2006, Monsieur Davide ENDERLIN, Via Maderno 10, CH-6900 Lugano a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Lors de cette même assemblée, les mandats des Administrateurs Anna ENDERLIN, Davide ENDERLIN et Enzo PO-MENTALE ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 29 SEP. 2010.

Pour: IMMOHOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010132324/18.

(100149901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parlay Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.785.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social de la société le 29 janvier 2009.

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Parlay Finance Company S.A.

Représenté par: M. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010132349/17.

(100150106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.375,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) A-II, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26626, represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 4 July 2008, number 1656, page 79475. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Paul Decker, dated 16 September 2008, published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 9 October 2008, number 2471, page 118603.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand six hundred and fifty (EUR 18,650.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and forty-six thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 246,725.-), divided into nine thousand eight hundred and sixty-nine (9,869) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred and sixty-five thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 265,375.-), divided into ten thousand six hundred and fifteen (10,615) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue seven hundred and forty-six (746) shares so as to raise the number of shares from nine thousand eight hundred and sixty-nine (9,869) shares to ten thousand six hundred and fifteen (10,615) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of seven hundred and forty-six (746) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the full payment of such shares plus a share premium of six euro forty-six cents (EUR 6.46) by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of an equivalent nominal amount (the "Contribution").

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand six hundred and fifty (EUR 18,650.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and forty-six thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 246,725.-), divided into nine thousand eight hundred and sixty-nine (9,869) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred and sixty-five thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 265,375.-), divided into ten thousand six hundred and fifteen (10,615) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue seven hundred and forty-six (746) shares so as to raise the number of shares from nine thousand eight hundred and sixty-nine (9,869) shares to ten thousand six hundred and fifteen (10,615) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to seven hundred and forty-six (746) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a share premium of six euro forty-six cents (EUR 6.46), by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at two hundred and sixty-five thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 265,375.-) represented by ten thousand six hundred and fifteen (10,615) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) A-II L.P, un limited partnership, constitué d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 26626, représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 6 juin 2008 publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 4 juillet 2008, numéro 1656, page 79475. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, en date du 16 septembre 2008, publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 9 octobre 2008, numéro 2471, page 118603.

III Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 18.650.-), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 246.725.-) représenté par neuf mille huit cent soixante-neuf (9.869) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à

deux cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 265.375,-) représenté par dix mille six cent quinze (10.615) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de sept cent quarante-six (746) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf mille huit cent soixante-neuf (9.869) parts sociales à dix mille six cent quinze (10.615) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de sept cent quarante-six (746) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement intégral de ces parts plus une prime d'émission de six euros quarante-six cents (EUR 6,46) par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant nominal équivalent (l'"Apport").

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 18.650,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 246.725,-) représenté par neuf mille huit cent soixante-neuf (9.869) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 265.375,-) représenté par dix mille six cent quinze (10.615) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre sept cent quarante-six (746) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf mille huit cent soixante-neuf (9.869) parts sociales à dix mille six cent quinze (10.615) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à sept cent quarante-six (746) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission de six euros quarante-six cents (EUR 6,46) par apport en nature de l'Apport.

L'associé unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Declaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description et l'évaluation de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (Paragraphe 1). "Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 265.375,-) représenté par dix mille six cent quinze (10.615) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41812. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132078/170.

(100150663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

RLJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.764.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 août 2010

Messieurs Régis DONATI, Mohammed KARA et Marco Fabio LAURETTI, 151 Via Triomfale, I-00100 Roma, sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Jean-Marc HEITZ est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

RLJ S.A.

Mohammed KARA

Administrateur

Référence de publication: 2010132351/17.

(100149629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.684.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil de Direction du 20 septembre 2010:

- Le siège social de la société est transféré du 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010132354/14.

(100149631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal du conseil d'administration du 8 octobre 2007 que:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en qualité de déléguées à la gestion journalière, et ce à partir du 8 octobre 2007:

Kusch Daniel, de nationalité allemande, domicilié à 1180 Uccle, Avenue des Chalets 2; Scheithauer Joerg, de nationalité allemande, domicilié à 1950 Kraainem, Avenue Baron Albert d'Huart 224;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Siemens S.A.

Par mandat

François CAUTAERTS

Référence de publication: 2010132355/17.

(100149912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2007 que:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Manfred Dönz, de nationalité autrichienne, domicilié à 6750 Dalaas (Autriche), Wald 15, avec effet au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Siemens S.A.

Par mandat

François CAUTAERTS

Référence de publication: 2010132356/15.

(100149914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.386.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) X-I, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26625, represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo III S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 4 July 2008, number 1652, page 79280. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Paul Decker, dated 16 September 2008, published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 9 October 2008, number 2476, page 118837.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 26,175.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and fifty-one thousand six hundred euro (EUR 351,600.-), divided into fourteen thousand sixty-four (14,064) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 377,775.-), divided into fifteen thousand one hundred and eleven (15,111) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue one thousand forty-seven (1,047) shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand sixty-four (14,064) shares to fifteen thousand one hundred and eleven (15,111) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand forty-seven (1,047) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the full payment of such shares plus a share premium of sixteen euro forty cents (EUR 16.40) by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of an equivalent nominal amount (the "Contribution").

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 26,175.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and fifty-one thousand six hundred euro (EUR 351,600.-), divided into fourteen thousand sixty-four (14,064) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 377,775.-), divided into fifteen thousand one hundred and eleven (15,111) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue one thousand forty-seven (1,047) shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand sixty-four (14,064) shares to fifteen thousand one hundred and eleven (15,111) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to one thousand forty-seven (1,047) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a share premium of sixteen euro forty cents (EUR 16.40), by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).

"The share capital of the Company is set at three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 377,775.-) represented by fifteen thousand one hundred and eleven (15,111) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) X-I L.P, un limited partnership, constitué d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 26625, représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 6 juin 2008 publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 4 juillet 2008, numéro 1652, page 79280. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, en date du 16 septembre 2008, publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 9 octobre 2008, numéro 2476, page 118837.

III Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-six mille cent soixante-quinze euros (EUR 26.175,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-et-un mille six cents euros (EUR 351.600,-) représenté par quatorze mille soixante-quatre euros (14.064,-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 377.775,-) représenté par quinze mille cent onze (15.111) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de mille quarante-sept (1.047) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatorze mille soixante-quatre (14.064) parts sociales à quinze mille cent onze (15.111) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de mille quarante-sept (1.047) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement intégral de ces parts plus une prime d'émission de seize euros et quarante cents (EUR 16,40) par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant nominal équivalent ("Apport").

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-six mille cent soixante-quinze euros (EUR 26.175,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-et-un mille six cents euros (EUR 351.600,-) représenté par quatorze mille soixante-quatre (14.064) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 377.775,-) représenté par quinze mille cent onze (15.111) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre mille quarante-sept (1.047) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatorze mille soixante-quatre (14.064) parts sociales à quinze mille cent onze (15.111) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à mille quarante-sept (1.047) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission de seize euros et quarante cents (EUR 16,40) par apport en nature de l'Apport.

L'associé unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description et l'évaluation de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (Paragraphe 1).

"Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 377.775,-) représenté par quinze mille cent onze (15.111) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41813. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132080/173.

(100150856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Siemens IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2009, que la décision suivante a été prise:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer par cooptation monsieur Robert Karl Gögele, de nationalité allemande, domicilié à 22012 Cernobbio CO (Italie), Via Privata Bernasconi 5, en qualité d'administrateur pour une période commençant le 30 juin 2009 et se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à sa nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES S.A.

Par mandat

François CAUTAERTS

Référence de publication: 2010132361/18.

(100149874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2009 que:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière et ceci pour une période prenant cours le 1^{er} janvier 2010: Ilse Geukens, de nationalité belge, domiciliée à 3140 Keerbergen, Kraaiven 7, et Els Vanmarcke, de nationalité belge, domiciliée à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Vosholenweg 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Siemens S.A.

Par mandat

François CAUTAERTS

Référence de publication: 2010132358/17.

(100149914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Siemens IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 août 2008 que la décision suivante a été prise:
Nomination de Frank Geelen, de nationalité belge, domicilié à 8670 Koksijde (Oostduinkerke), Dewittelaan 83 en qualité de délégué à la gestion journalière et ceci à partir du 1^{er} octobre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES S.A.

Par mandat

François CAUTAERTS

Référence de publication: 2010132362/15.

(100149876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

KLC Holdings XII S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.670.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

Sierra Developments Holding B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, the Netherlands, and registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 34131073 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Boris MARSCHALL, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to enact:

that KLC Holdings XII S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98670 («the Company») has been incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, dated 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 259, dated 4 March 2004, page 12386 and whose articles was last amended pursuant to a deed

of Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, dated 5 April 2007, published in the Mémorial, number 1158, dated 14 June 2007, page 55563.

That the subscribed share capital of the Company amounts currently to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each;

that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 31 (thirty-one) Company's shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each;

that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the date of dissolution of the Company;

that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

that the Sole Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities subject to fulfilment of the necessary local legal procedures, if any;

that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

that the Sole Shareholder fully discharges the directors and auditors for the performance of their duties as directors and auditors of the Company up to this date; and

that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Sierra Developments Holding B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34131073 (l'Associé Unique"),

Ici représentée par Boris MARSCHALL, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée par l'Associé Unique, qui, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et a requis le notaire d'acter:

- que KLC Holdings XII S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 98670 («la Société») a été constituée par un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 259, daté du 4 mars 2004, page 12386 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Emile Schlessler, pré-qualifié, en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial, numéro 1158, daté du 14 juin 2007, page 55563;

- que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-et-un-mille Euro (EUR 31.000.-), représenté par trente-et-une (31) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000.-) chacune;

- que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société et détient toutes les trente-et-une (31) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000.-) chacune;

- que l'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et de la situation financière de la Société et approuve les états financiers de la Société à la date de la liquidation de la Société;

- que l'Associé Unique décide explicitement de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

- que l'Associé Unique déclare prendre irrévocablement à sa charge tous les actifs, passifs et engagements connus ou inconnus, éventuels et incertains, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux sous réserve de l'accomplissement des procédures légales locales, le cas échéant;

- que le registre des actionnaires de la Société sera annulé en conséquence de la dissolution de la Société;
- que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour; et
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social de la Société 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ € 1.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Marschall, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2010. Relation: EAC/2010/11726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132087/99.

(100150308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

SPII Vermeil S.A., Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 51.817.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 4 octobre 2010, la décision de transférer le siège social, à partir du 4 octobre 2010, à l'adresse suivante:

21-25, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

SPII VERMEIL S.A.

Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A.

Signature

Référence de publication: 2010132366/16.

(100150116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone d'Activités Bourmicht (Atrium Business Park).

R.C.S. Luxembourg B 31.382.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2009

Le Conseil prend note de la démission en tant que Directeur General de Sodexo Pass, Luxembourg de Madame Adriena AXLER à dater du 14 décembre 2009.

Le Conseil ratifie la nomination aux fonctions de Directeur Général avec effet au 14 décembre 2009, de Monsieur Philippe SYMONS, NN 620910.343.43, demeurant à B-1380 Lasne, rue de la Bachée, 321. Monsieur Philippe SYMONS disposera de pouvoirs de gestion journalière tels que définis par le conseil d'administration en date du 14 décembre 2009.

Monsieur Philippe SYMONS restera Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010132367/16.

(100149726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, qui s'est tenue en date du 26 juin 2010 au siège social, 261, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG

Que:

Les actionnaires ont décidé de révoquer la société BOPPEL SARL, ayant son siège social 42a, Place Guillaume II, L-1648 LUXEMBOURG, de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au jour de la présente assemblée, et nomination en remplacement de Monsieur Richard GAUTHROT, demeurant 13, rue Castelnu, F-57100 Thionville.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010132368/16.

(100149771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Stocknet Investments Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.760.450,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.486.

Extrait du contrat d'achat et de vente des parts sociales de la Société daté du 22 Septembre 2010

En vertu du contrat d'achat et de vente des parts sociales de la Société, daté du 22 Septembre 2010, FT HOLDING 2 S.A., a transféré la part sociale qu'elle détient dans la Société de la manière suivante:

- 1 part sociale d'une valeur de 25 Euro, à la société FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010132369/17.

(100149653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010132152/10.

(100150595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Ott&Co Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010132153/10.

(100150978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 23 septembre 2010 à 11h00

Résolution 1:

"L'Assemblée décide de nommer M. Gianmario ROLFO, Vice Chief Operating Officer, Symphonia SGR, Via Gramsci 7, 10121 Torino, Italie, M. Loris Andrea CLEMENTI, Legal Officer of Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni S.p.A, Via Gramsci 7, 10121 Torino, Italie et M.Cristiano ANFOSSI, Head of Commercial Coordination of Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni S.p.A., Via Gramsci 7, 10121 Torino, Italie au poste d'administrateur de la Société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010132370/16.

(100150077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parfimo Participations Financières Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6934 Mensdorf, 2, rue de la Grotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.543.

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S. A.“, avec siège social à L-1540 Luxembourg, 2, Rue Benjamin Franklin, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 55543, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 501 du 5 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Hermes, agent d'assurances, demeurant à L-8064 Bertrange, 62, cité Millewee. Monsieur Claude Hermes occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1540 Luxembourg, 2, Rue Benjamin Franklin, à L-6934 Mensdorf, 2, Rue de la Grotte.
2. Modification du deuxième paragraphe, première phrase de l'article 1 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1540 Luxembourg, 2, Rue Benjamin Franklin, à L-6934 Mensdorf, 2, Rue de la Grotte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts comme suit :

Art. 1^{er}. (deuxième paragraphe, première phrase). «Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf. Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'administration si la loi le permet.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Claude Hermes, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2010 LAC / 2010 / 42535 Reçu 75.-€

Pr le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132175/55.

(100150997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132177/10.

(100150384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Platine Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.401.

Je soussigné, Laurent Teitgen, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société PLATINE FINANCE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Laurent Teitgen

Référence de publication: 2010132184/10.

(100150966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

PMTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.776.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société luxembourgeoise CESA HOLDING S.A., ayant son siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen; ici représentée par deux de ses Administrateurs Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, et Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, ayant leur adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "PMTEC S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Heinerscheid. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet:

- Bureau d'Etudes en électronique, Hard & Software, informatique, systèmes électroniques.
- Distribution d'équipements électroniques.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

3.3. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:

- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

3.4. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.200 (trois mille deux cents) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 22 septembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé par un nombre de membres requis par la loi, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par l'administrateur unique ou par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu le 6 juin 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cents) actions comme suit:

CESA HOLDING S.A	3.100 actions
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 1, Haaptstrooss, L-9753 Heinerscheid, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique et d'administrateur-délégué, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

Monsieur Philippe Paul M Migeot, né le 1^{er} juin 1959 à Nivelles (Belgique), demeurant à B-5330 Assesse, 1C, rue Fontaine St Pierre (Belgique).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Dont acte, passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. FLORANGE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41824. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010132185/178.

(100150545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Mapi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010132121/11.

(100151016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Novator Telecom Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132139/10.

(100150706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.010.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on September 17, 2010;

2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on September 20, 2010, (the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9th, 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31st, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30th, 2008, a deed of the same notary dated August 29th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29th, 2008, a deed of the same notary dated February 6th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 dated March 12th, 2009, a deed of the same notary dated March 31st, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 865 dated April 22

nd, 2009, by a deed of the same notary dated September 24th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20th, 2009, by a deed of the same notary dated December 15th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 185 dated January 28th 2010, and by a deed of the same notary dated June 14th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1569 dated July 31st, 2010 (hereinafter referred to as the “Company”).

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred sixty-three million ten thousand one hundred euro (EUR 163,010,100.-) represented by one million six hundred thirty thousand one hundred (1,630,100) class A corporate Units (the “Class A Units”) and one (1) class B corporate unit (the “Class B Unit”) and, together with the Class A Units, the “Units”), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred seventy-five million ten thousand one hundred euro (EUR 175,010,100.-) represented by one million seven hundred fifty thousand one hundred (1,750,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. Issuance to, subscription and payment of one hundred twenty thousand (120,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-);

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount one hundred sixty-three million ten thousand one hundred euro (EUR 163,010,100.-) represented by one million six hundred thirty thousand one hundred (1,630,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred seventy-five million ten thousand one hundred euro (EUR 175,010,100.-) represented by one million seven hundred fifty thousand one hundred (1,750,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The members resolve to issue one hundred twenty thousand (120,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on September 20, 2010.

A copy of the proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for one hundred twenty thousand (120,000) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued Amundi Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on September 22nd, 2010, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

“Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the one hundred twenty thousand (120,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

- we have no further comments to make on the value of the Receivable.”

A copy of the valuation letter, after having been signed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and one hundred twenty thousand (120,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed corporate capital is set at one hundred seventy-five million ten thousand one hundred euro (EUR 175,010,100.-) represented by one million seven hundred fifty thousand one hundred (1,750,100) Class A corporate units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and of one (1) class B corporate unit with a per value of one hundred Euros (EUR 100.-)”.

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4.800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Chicago, Illinois, USA le 17 septembre 2010;

2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par Monsieur Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 20 septembre 2010;

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, par acte du même notaire du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008, par acte notarié du même notaire du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 12 mars 2009, et par acte du même notaire du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 865 du 22 avril 2009, par acte du même notaire du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2051 du 20 octobre 2009, par acte du même notaire du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 28 janvier 2010, et par acte du même notaire du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1569 du 31 juillet 2010 (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois millions dix mille cent euros (EUR 163.010.100.-) représenté par un million six cent trente mille cent (1.630.100) parts sociales de type A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B») et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent soixante-quinze millions dix mille cent euros (EUR 175.010.100.-) représenté par un million sept cent cinquante mille cent (1.750.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

2. Emission à, souscription et paiement de cent vingt mille (120.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000.-);

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois millions dix mille cent euros (EUR 163.010.100.-) représenté par un million six cent trente mille cent (1.630.100) parts sociales de type A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B») et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent soixante-quinze millions dix mille cent euros (EUR 175.010.100.-) représenté par un million sept cent cinquante mille cent (1.750.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Seconde résolution

Les associés décident d'émettre cent vingt mille (120.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et Paiement

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 20 septembre 2010.

Une copie de la procuration signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., cent vingt mille (120.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Amundi Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 22 septembre 2010, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

«En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des cent vingt mille (120.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune».

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance.».

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et cent vingt mille (120.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante-quinze millions dix mille cent euros (EUR 175.010.100.-) représenté par un million sept cent cinquante mille cent (1.750.100) parts sociales de type A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et une (1) part sociale de type B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-)».

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monnier, M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42495. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132187/214.

(100150460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132188/10.

(100150498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

WARSTEINER Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 140.826.

Extrait de la décision des associés du 7 juillet 2010

Les associés acceptent la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions de gérant B et appelle en remplacement Monsieur Jérôme SAVINIEN, avec adresse au 8, avenue de Ternier, F-74160 ST JULIEN EN GENEVOIS, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010132385/14.

(100149782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Zoelly's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.063.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2010:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 65 rue des Romains, L-804 Strassen, au 182 Route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010132387/12.

(100149746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

51BIZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 111.451.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010132388/11.

(100149673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AA - Iberian Venture Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132389/10.

(100150352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

THAON Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 73, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.662.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 septembre 2010 que:

- Monsieur Peter Jan MULDER, administrateur, est remplacé par Madame Corinne PARMENTIER, employée privée, avec adresse à L-2175 LUXEMBOURG, 27, Rue Alfred de Musset qui achèvera le mandat d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

- Madame Sylwia BARBASIEWICZ, administrateur, est remplacée par Madame Manuela MARAITE, employée privée, avec adresse à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset qui achèvera le mandat d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

THAON Immobilien S.A..

Signature

Référence de publication: 2010132373/19.

(100150121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Socafam, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 29 septembre 2010 ont renommé les gérants:

- Monsieur Jean-Louis GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France;
- Monsieur Xavier GREGORI, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France
- Madame Michelle DELFOSSE, gérante de catégorie B, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour SOCAFAM

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010132365/18.

(100149600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.****Capital social: USD 15.025.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.137.

—
Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance de Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV SIF en date du 23 septembre 2010 que les gérants ont pris la décision suivante:

- L'adresse professionnelle de la société Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV SIF immatriculé B144137 auprès de la Chambre de Commerce du Luxembourg est la suivante à compter du 1^{er} octobre 2010: 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV SIF

Frank Welman

Gérant

Référence de publication: 2010132372/18.

(100149642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Amidar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.252.

—
In der Gesellschafterversammlung der Amidar Invest S.à r.l.

am 23. September 2010 wurde

ERNST & YOUNG S.A.

R.C. Luxembourg B 47771

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach,

für das Geschäftsjahr 2010 zum Rechnungskommissar bestimmt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010132275/17.

(100150151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.